



Communauté de communes Armagnac Adour
1 lotissement du Bourdalat - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 7 septembre 2026
N° 2026-097

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 31 août 2026

Secrétaire de séance :
 Annick GENY

Date d'affichage : 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
 Nombre de conseillers présents :
 Nombre de pouvoirs :
 Nombre de Votants :
 Nombre de voix **POUR** :
 Nombre de voix **CONTRE** :
 Abstentions

45
38
4
42
28
6
8

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrousche, Pasian, Malmoustier, Dufau Philippe, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Sarran, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Lux, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Callac, Lartigolle, Ducournau, Lajus, Palangue-Maraleigne, Berdoulet.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de Mme Callac à M. Chanut, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Berdoulet à M. Langlade.

Objet : Projet d'aménagement de la route de Lasplace à Riscle.

L'ESAT des Charmettes a pour projet de créer une résidence autonomie pour leurs résidents. Un permis de construire a été déposé mais pourra être accordé à la condition qu'une desserte soit réaliser.

Pour desservir cette construction, il est nécessaire de créer une voie nouvelle.

Une étude a été réalisée faisant apparaitre un coût total de 236 398.58 euros H.T soit 283 678.29 euros TTC, sachant que le revêtement seul et une part des travaux préparatoires seront pris en charge par la CCAA soit 150 000 euros TTC environ ; les réseaux restent à la charge de la commune.

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité, de valider le projet de voirie ainsi que son financement afin de permettre l'installation d'une résidence autonomie pour les pensionnaires des Charmettes.

Le Président,
Stéphane PERSONS

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 9 septembre 2026
et sa publication le 9 septembre 2026

